



Doc. 14335
20 juin 2017

Les migrations, une chance à saisir pour le développement européen

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, au paragraphe 7, après les mots «voies légales», insérer le mots «et sûres».

Note explicative

Les voies migratoires doivent être sûres, plus sûres que les «hotspots» actuels.

1. 2017 - Troisième partie de session

